

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets Année 2024



Le rapport annuel qui suit, sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est établi conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000.

SOMMAIRE

CHAPITRE 1 - PRESENTATION GENERALE

Le territoire

Compétence - historique

Organisation du service

Les équipements

CHAPITRE 2 - VOLET TECHNIQUE

Les déchets ménagers

Tonnage par catégorie

Les déchets fermentescibles

Les déchetteries

CHAPITRE 3 - VOLET FINANCIER

Dépenses du service

Recettes du service

Coût du service

Tarifs redevance 2024

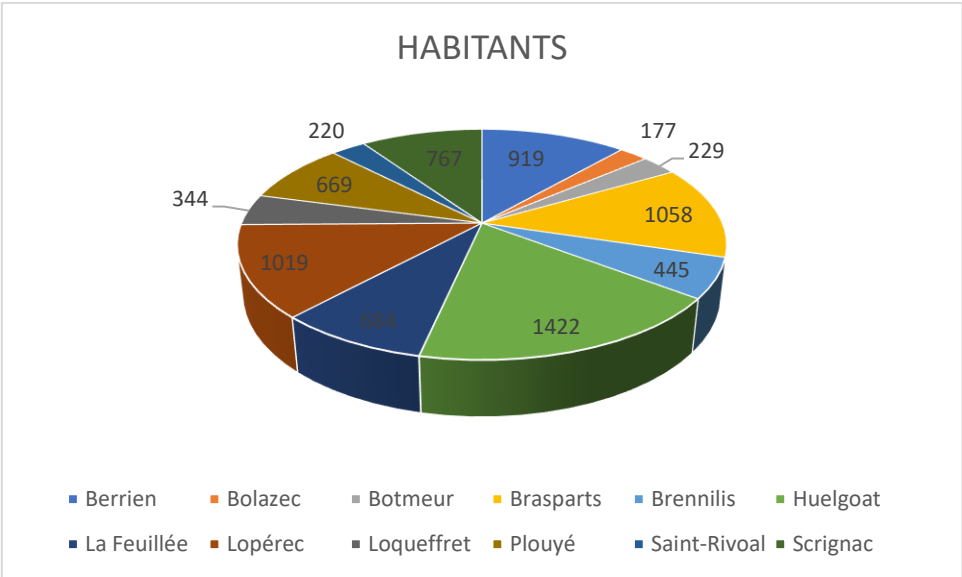
Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d’élimination des déchets ménagers et assimilés

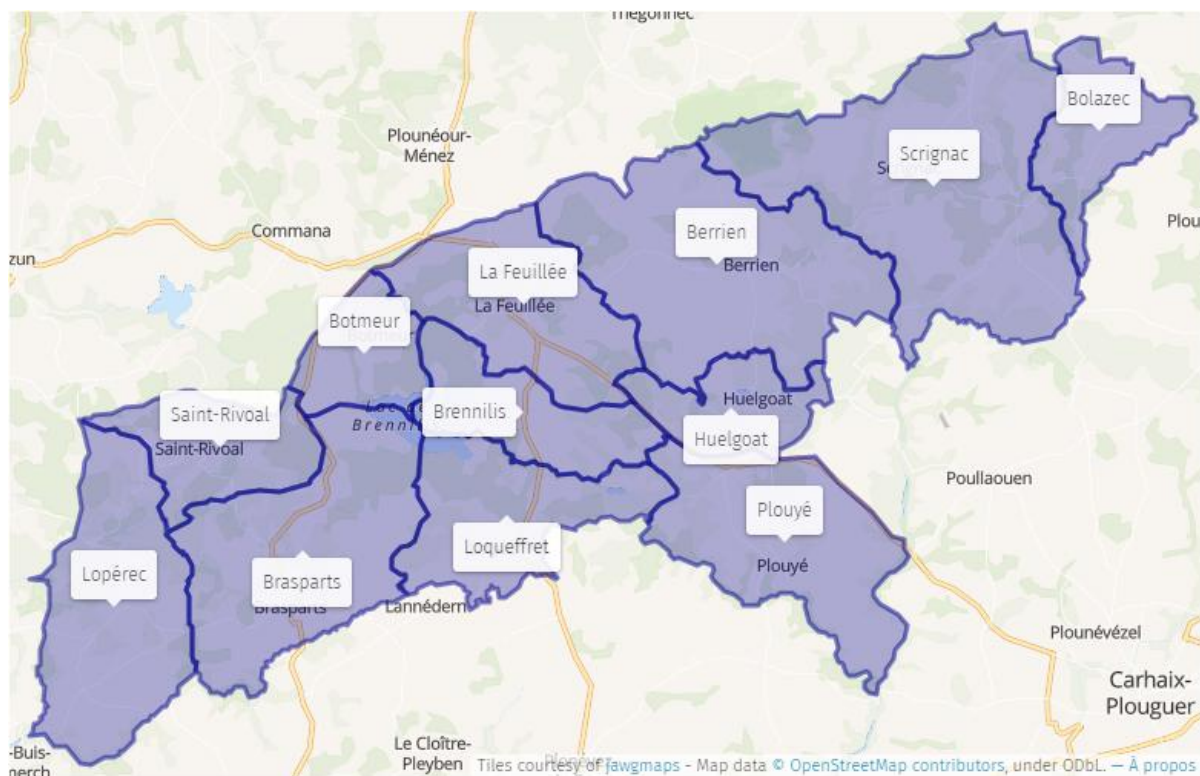
CHAPITRE 1 – Présentation générale

Le territoire

Le territoire de Monts d’Arrée Communauté est composé de 12 communes : Berrien, Bolazec, Botmeur, Brasparts, Brennilis, Huelgoat, La Feuillée, Lopérec, Loqueffret, Plouyé, Saint-Rivoal et Scrignac.

Ce rapport se base sur la population « INSEE »





La superficie est de 393,38 km².

La population de ce territoire est au 1^{er} janvier 2024 de 7 953 habitants.

La densité de population est la plus faible en Bretagne avec 20 habitants au Km².

Compétence – historique

Depuis sa création au 1^{er} janvier 2017 la communauté de communes Monts d'Arrée Communauté a pris en charge la compétence de gestion des déchets ménagers et assimilés sur son territoire.

Le Président actuel est M. Jean François Dumonteil, maire de La Feuillée et le vice-président en charge de la commission déchets ménagers, M. Marc Quémener, adjoint au maire à Huelgoat .

La communauté de communes assure en régie la collecte des déchets ménagers et assimilés.

La collecte du tri sélectif multi matériaux et du verre est assurée par des prestataires privés¹.

La gestion de deux déchetteries (ZA du Vieux Tronc et Scrignac), le traitement des déchets ménagers et le tri de la collecte sélective multi matériaux sont délégués au SIRCOB (Syndicat Intercommunal de Répurgation du Centre Ouest Bretagne) dont le siège administratif se trouve à Carhaix.

La déchetterie de Koskerou (Pleyben) est gérée par la communauté de communes de Pleyben, Châteaulin Porzay. Elle est accessible, par convention, aux habitants de trois communes du territoire (Braspars, Lopérec et Saint-Rivoal). Monts d'Arrée Communauté cofinance cet équipement au prorata des habitants.

¹ Transports LE GOFF – Quimper (verre) et SUEZ (tri)

Organisation du service

Ressources humaines

Agents de collecte : 1 chauffeur et 2 ripeurs soit 3 ETP

En complément des agents permanents il est fait appel à des agents saisonniers ou du service voirie pour satisfaire aux besoins du service.

Agent comptabilité et redevance : 0,7 ETP

Chef de service : 0,3 ETP

Les tournées de collecte

Elles sont classées en semaines paires et impaires. Elles se résument de la façon suivante :

Semaines paires

Lundi	Huelgoat, une partie de Plouyé, une partie de Brennilis.
Mardi	Une partie de Loqueffret, une partie de Brennilis, une partie de La Feuillée et une partie de Berrien.
Mercredi	Une partie de Brasparts, une partie de Lopérec, une partie de Saint-Rivoal, Botmeur et une partie de La Feuillée.
Jeudi	Une partie de Huelgoat, une partie de Berrien, une partie de Scrignac et Bolazec.

Semaines impaires

Lundi	Huelgoat, une partie de Berrien, une partie de Scrignac.
Mardi	Une partie de Loqueffret, une partie de Brennilis, une partie de La Feuillée, Botmeur et une partie de Berrien.
Mercredi	Une partie de Brasparts, une partie de Lopérec, une partie de Saint-Rivoal, une partie de La Feuillée.
Jeudi	Une partie de Huelgoat, une partie de Berrien, une partie de Scrignac et Bolazec.

Les équipements



Monts d'Arrée Communauté est dotée d'un camion benne à ordures ménagères d'une capacité de 20 m³ pour un poids total en charge de 26 tonnes. Le véhicule est également muni d'un dispositif de pesée embarquée qui permet de mesurer le poids réellement collecté, cette option permet de calculer le poids enlevé par commune, par quartier, par entreprise.

Ce dernier est aussi équipé d'un système de géolocalisation (type GPS) qui permet d'enregistrer les tournées de collecte et de suivre le trajet d'une tournée.



Les déchets non recyclables sont collectés par l'intermédiaire de 750 bacs roulants (600 et 1.000 litres) disposés sur tout le territoire de la collectivité.



Les déchets recyclables sont collectés sur 45 points d'apports volontaires comprenant 70 colonnes multi matériaux, 52 colonnes de verre. Les colonnes de verre sont collectées par l'entreprise **LE GOFF** de Quimper et le multi matériaux (tri) par l'entreprise **LE GOFF** (jusqu'à Mars 2024) et l'entreprise **SUEZ** de Brest (de Avril à Décembre 2024).

CHAPITRE 2 – Volet technique

Les déchets ménagers

Collecte

La collecte des OMR² s'effectue sur des points de collecte d'apport volontaire situés en agglomération et en campagne. Cette dernière s'accomplit sur 4 jours/semaine. Les bourgs sont collectés une fois par semaine. Les campagnes sont quant à elles collectées tous les 15 jours. Les OMR doivent être mises dans des sacs fermés et déposés dans les conteneurs.

² Ordures ménagères résiduelles

Professionnels

Plusieurs professionnels possédant un ou des conteneurs spécifiques à leur activité ont une pesée des déchets ménagers à chaque levée.

Tonnage

Monts d'Arrée Communauté a produit 1 843,07 tonnes de déchets ménagers en 2024 pour un coût de traitement d'incinération de 175 063 €. Le ratio est de 231,75 kg/Hab soit un coût de 22,01€/Hab pour l'incinération.

Le traitement



Les déchets ménagers sont incinérés à l'usine située à Carhaix, elle est gérée par le SIRCOB. L'incinération produit des déchets de mâchefers, des résidus d'épuration des fumées et de l'acier issus des mâchefers.

La chaleur produite par l'incinération est transformée en vapeur et revendue par l'intermédiaire d'un réseau de chaleur.

Le coût de la tonne d'incinération est de **94,98€**

déduction faite des recettes de la vente de chaleur

Les recyclables

La collecte sélective s'effectue en bi-flux :



Le verre est collecté dans des colonnes aériennes d'apport volontaire réparties sur le territoire. La communauté de communes sous-traite la collecte auprès de la société Le Goff de Quimper qui utilise une grue pour effectuer les levées. Le verre est stocké sur une aire de regroupement à Quimper puis livré chez le verrier Saint Gobain à Cognac (16) afin d'être traité. Le verre est collecté tous les 15 jours.



Le tri (multi matériaux) est collecté dans des colonnes aériennes d'apport volontaire réparties sur le territoire. La communauté de communes sous-traite la collecte auprès d'une société (l'entreprise LE GOFF jusqu'à Mars 2024 et l'entreprise **SUEZ** de Brest de Avril à Décembre 2024) qui utilisent une grue pour effectuer les levées. Le multi matériaux est transporté jusqu'au centre de tri de Glomel (22) pour y être trié et dirigé vers les différents repreneurs pour valorisation. Les centres bourgs sont collectés toutes les semaines et les campagnes tous les 15 jours.

Tonnage du Verre

La collecte du verre en apport volontaire sur les 52 colonnes a permis de recueillir 432,73 tonnes en 2024.

Communes	TOTAL 2024 KG	Ratio / habitant KG
BERRIEN	41 400	45,05
BOLAZEC	10 180	57,51
BOTMEUR	14 830	64,76
BRASPARTS	49 300	46,60
BRENNILIS	28 390	63,80
HUELGOAT	104 650	73,59
LA FEUILLEE	31 470	46,01
LOPEREC	39 590	38,85
LOQUEFFRET	21 200	61,63
PLOUYE	27 850	41,63
ST RIVOAL	16 700	75,91
SCRIGNAC	47 170	61,50
Déchetterie	27 970	
TOTAL	432 730	54,41

Tonnage par catégorie pour le multi matériaux

La collecte multi matériaux en apport volontaire sur les 70 communes a permis de recueillir 243,34 tonnes en 2024.

	TOTAL 2024 kg	Ratio / habitant KG
BERRIEN	17 430	18,96
BOLAZEC	4 350	24,58
BOTMEUR	7 700	33,62
BRASPARTS	33 210	31,39
BRENNILIS	14 980	33,66
HUELGOAT	40 460	40,46
LA FEUILLEE	16 340	23,89
LOPEREC	26 760	26,26
LOQUEFFRET	9 180	26,69
PLOUYE	15 760	23,56
ST RIVOAL	8 650	39,30
SCRIGNAC	20 150	26,27
Déchetterie	11 310	
TOTAL	243 340	29,17

Catégories	Production réalisée (T)
Acier (boîte de conserve)	7,746
Aluminium (canette boisson, barquette)	1,701
PCC (brique de lait, de jus de fruit)	2,585
PCNC (emballage papier, carton sans film de protection plastique)	111,511
1.11 (papiers, journaux et magazines)	87,85
Mix PEHD-PP-PB+BF (bouteille PEHD, pots et barquettes)	9,736
Flux DEV (extension consignes de tri, film pack d'eau, pot de yaourt)	7,722
PET clair (bouteille plastique)	14,973
Film PE+PP (film polyéthylène (PP) et film polypropylène (PE))	12,691
Refus (tout ce qui ne peut pas être recyclé → envoyé à l'incinération)	23,736

Les refus de tri (carton mouillé, polystyrène) sont ensuite transférés pour incinération à l'usine de Carhaix. Cela génère un surcout.

Bilan des refus produits pour la collectivité

Production totale	Production refus	% de refus
243,34 t	23,736 t	9,75%

Les déchets fermentescibles compostables



Plus de 30% des déchets ménagers sont des déchets fermentescibles qui se décomposent naturellement : marc de café, épluchures de fruits et légumes, coquilles d'œufs, restes de repas hors produit animal. En les mélangeant aux tontes de pelouse, feuilles mortes, on peut obtenir en quelques mois un beau compost utile au jardin ou à la confection de jardinières.



Monts d'Arrée Communauté propose à la vente des composteurs de 300 litres (30€) et 600 litres (40€) aux redevables du territoire.

Ce prix comprend une participation de plus de 50% du prix réel d'achat par la collectivité.

Les déchetteries

Les habitants du territoire de Monts d'Arrée Communauté ont accès à deux déchetteries (Poullaouen – ZA du Vieux Tronc et Scrignac) dont la gestion est assurée par le SIRCOB³. Les habitants de Brasparts, Lopérec et Saint-Rivoal ont accès à la déchetterie de Koskerou (Pleyben) dont la gestion est assurée par la CCPCP⁴. Le coût (fonctionnement et investissement) est refacturé à Monts d'Arrée Communauté. L'accès à ce service est inclus au montant de la redevance déchets ménagers.

Ces produits sont recyclés et valorisés ou incinérés suivant leur nature.

Les artisans sont facturés par le SIRCOB au mètre cube et bénéficient d'un abattement d'un mètre cube par mois.

Les déchets peuvent être déposés en déchetterie :

- Les encombrants : matelas, moquette, plâtre...
- Les bois
- Les gravats : briques, terre, vaisselle, vitres, pots cassés...
- Les journaux magazines

³ Syndicat intercantonal de réputation du centre ouest Bretagne

⁴ Communauté de communes Pleyben Châteaulin Porzay

- Les déchets verts : tontes de pelouse, taille de haies...
- Les batteries de voiture
- Les huiles moteur et végétales usagées
- Les DASRI (déchets d'activités de soins à risque infectieux) : aiguilles de seringues...conditionnées en boîte spéciales à prendre en pharmacie lors de l'achat des médicaments
- Les Capsules de café
- Les incinérables : objets en plastique, cartons souillés, ...
- Les DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) : téléviseur, électroménagers...
- Les cartons propres vidés et pliés
- Le verre
- Les ferrailles
- Les Cartouches d'encre imprimantes
- Les vêtements
- Les amiantes liées sous certaines conditions

Ces 2 sites sont accessibles à tous les usagers du territoire de la collectivité.

POULLAOUEN			SCRIGNAC		
Zone du Vieux Tronc : 02 98 99 82 49			Rue Jean Le Fur : 02 98 78 22 86		
	MATIN	APRES MIDI		MATIN	APRES MIDI
LUNDI	9h15 – 12h	Fermé	LUNDI	Fermé	14h – 17h45
MARDI	Fermé	Fermé	MARDI	Fermé	Fermé
MERCREDI	9h15 – 12h	14h – 17h45	MERCREDI	Fermé	14h – 17h45
JEUDI	9h15 – 12h	14h – 17h45	JEUDI	Fermé	Fermé
VENDREDI	9h15 – 12h	14h – 17h45	VENDREDI	Fermé	Fermé
SAMEDI	9h15 – 12h	14h – 17h45	SAMEDI	Fermé	14h – 17h45
DIMANCHE	Fermé	Fermé	DIMANCHE	Fermé	Fermé

Poullaouen

Scrignac



La déchetterie de Koskerou (Pleyben) accessible uniquement pour les résidents des communes de Brasparts, Lopérec et Saint-Rivoal.

Déchetterie de Koskerou – 29190 PLEYBEN Tel : 02 98 26 67 53					
Heures d'été (01/04 → 30/09)			Heures d'hiver (01/10 → 31/03)		
	MATIN	APRES MIDI		MATIN	APRES MIDI
LUNDI	9h30 - 12h00	13h30 – 18h	LUNDI	9h30 - 12h00	13h30 – 17h
MARDI	Fermé	Fermé	MARDI	Fermé	Fermé
MERCREDI	Fermé	Fermé	MERCREDI	Fermé	Fermé
JEUDI	9h30 - 12h00	13h30 – 18h	JEUDI	9h30 - 12h00	13h30 – 17h
VENDREDI	9h30 - 12h00	13h30 – 18h	VENDREDI	9h30 - 12h00	13h30 – 17h
SAMEDI	9h30 - 12h00	13h30 – 18h	SAMEDI	9h30 - 12h00	13h30 – 17h

Tonnage par déchets et par déchetterie

Déchets collectés	Déchetteries		TOTAL
	POULLAOUEN	SCRIGNAC	
Végétaux	690,98	90,5	781,48
Gravats	497,25	105,6	602,85
Encombrants	217,39	33,59	250,98
Bois	213,31	57,66	270,97
Cartons	31,27	6,9	38,17
Incinérables	187,74	62,52	250,26
Amiante	26,95	8,12	35,07
Dastri et Dasri (L)	0	0	0
DDS	10,34	2,46	12,80
Eco DDS	7,58	1,509	9,08
DEEE	73,28	17,35	90,63
Ferrailles	85,26	26,92	112,18
Batteries	1,89	0	1,89
Huiles	5,36	4,3	9,66
Cartouches d'encre	0	0	0
Piles	1,28	0,463	1,75
Mobilier	177,19	43,04	220,23
Néon et lampes	0,25	0	0.25

Tonnage pour la collectivité :

Tonnage	2 688,00
Kg/Hab	475,25

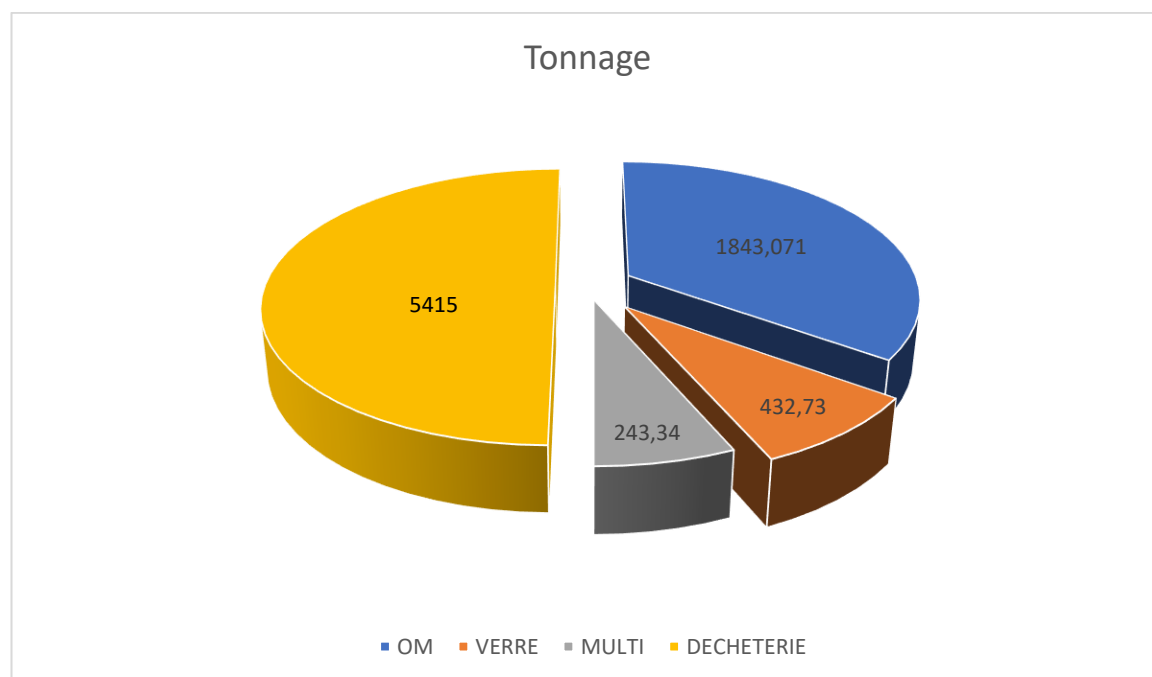
Tonnage déchetterie de Koskerou

Déchets collectés	Koskerou
Incinérables	201,14
Encombrants	130,68
Bois	226,32
Inerte	561,43
Cartons	56,90
Batteries	0
Ferrailles	150,68
DEEE	72,061
Mobilier	261,66
Déchets verts	1 048,48
DDM (déchets dangereux des ménages)	18,40

Tonnage Koskerou pour la collectivité :

Tonnage	2 727,76
Kg/Hab	1 187,53

Répartition des déchets collectés : OMR, tri sélectif, verre et déchetteries



CHAPITRE 3 – Volet financier

Monts d'Arrée Communauté (57828) - Matrice 2024

Coûts HT

Année 2024 Montants HT			Flux de déchets				Total	Commentaire
			Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie		
Ratio en kg collecté par habitant desservi			231	58	38	307		
Ratio en kg collecté par habitant de la collectivité			231	58	38	307	634	
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	41 189	1 433	18 200	33 146	93 968	
		Communication	159	16	79	63	317	
		TOTAL Fonctionnelles	41 348	1 449	18 279	33 209	94 285	
	Techniques	Prévention	4 092			11 020	15 112	
		Collecte et pré-collecte						
		Pré-collecte	24 902	644	10 386		35 932	
		Collecte	266 301	15 720	63 054	99 931	445 006	
		TOTAL Collecte et pré-collecte	291 203	16 364	73 440	99 931	480 938	
		Transfert/Transport				91 296	91 296	
		Traitement des déchets non dangereux			134 393	140 349	274 742	
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux				35 913	35 913	
		TOTAL Techniques	295 295	16 364	207 833	378 509	898 001	
	TOTAL Charges (Ne comprend pas les montants		336 643	17 813	226 112	411 718	992 286	
	[REG] Traitement des déchets non dangereux - Ventes de		175 063				175 063	
Produits	Industriels	Ventes de produits et d'énergie						
		Matériaux	4 099	11 361	17 965	15 150	48 575	
		Energie						
		TOTAL Ventes de produits et d'énergie	4 099	11 361	17 965	15 150	48 575	
		Autres produits	1 365		5 340	585	7 290	
		TOTAL Industriels	5 464	11 361	23 305	15 735	55 865	
	Soutiens	Soutiens des éco-organismes	3 716	4 480	66 687	21 502	96 385	
	Aides	Reprises des subventions d'investissement						
		Subventions de fonctionnement						
		TOTAL Aides	---	---	---	---	---	
Fiscalité et financem ent déchets	TOTAL Produits		9 180	15 841	89 992	37 237	152 250	
	Montant de la TVA acquittée		34 907	879	17 064	30 312	83 162	
	Financement déchets direct	REOM	1 020 235				1 020 235	
		Redevance spéciale & facturations usagers				2 584	2 584	
		TOTAL Financement déchets direct	1 020 235	---	---	2 584	1 022 819	
	TOTAL Financement déchets		1 020 235	---	---	2 584	1 022 819	

Année 2024 : reste à charge/hab. : 128,60€ H.T. ou 138,10 T.T.C.

Cout global hors taxes

Tableau de synthèse	Flux de déchets				Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	
Coût complet		17 813	226 112	411 718	
Coût technique	506 242	6 452	202 807	395 983	1 111 484
Coût partagé	502 526	1 972	136 120	374 481	1 015 099
Coût aidé HT	502 526	1 972	136 120	374 481	1 015 099
TVA acquittée	34 907	879	17 064	30 312	83 162
Coût aidé TTC	537 433	2 851	153 184	404 793	1 098 261
Financement déchets					1 022 819

Redevance tarifs 2024

Catégories	Tarifs 2022	Tarifs 2023	Tarifs 2024	Nb facturation 2024
Foyers (2 personnes et plus)	199,75	218,00	229,00	2195
Personne seule	108,25	118,00	124,00	1856
Gîtes	108,25	118,00	124,00	76
4 gîtes et plus	431,00	470,00	494,00	2
Résidences secondaires	135,00	150,00	158,00	1127
Cantines Scolaires < 50 rationnaires	369,25	403,00	423,00	6
Cantines Scolaires > 50 rationnaires	612,50	668,00	701,00	5
Très petits producteurs : professions libérales (infirmiers, Kiné, Médecins) chambre d'hôtes, artisans	97,00	106,00	111,00	125
Petits producteurs : bars, petites restaurations, petits commerces alimentaires, garages, associations et autres commerces	124,50	136,00	143,00	54
Moyens commerces alimentaires et restauration	306,25	334,00	351,00	12
Gros commerces alimentaires et gros restaurants, hôtels, restaurants, restaurant avec hébergements multiples	697,75	761,00	799,00	10
Très gros producteurs de déchets (Facturation à la tonne)	291,50	318,00	334,00	4
Part communale par habitant	2,78	3,00	4,00	11
Composteur 300 Litres	30,00	30,00	30,00	29
Composteur 600 Litres	40,00	40,00	40,00	25

Finis les erreurs dans le bac de tri !



Ordures ménagères



Emballages en vrac
dans le bac de tri



Point de collecte en
magasin ou déchèterie



Ordures ménagères



Ordures ménagères



Ordures ménagères



Point de collecte
dédié

UN DOUTE ?



Toutes les règles
de tri sont ici



Ordures ménagères
ou compost



SEULS LES EMBALLAGES ET PAPIERS
VONT DANS LES BACS DE TRI



CITEO
EMBALLAGES
MÉNAGERS ET PAPIERS

Contacts : 02 98 26 43 99 • <https://www.lesmontsdarree.fr/>